

Destinataires : Les retraités et les anciens employés des Entités Sears Canada qui ont certains droits en matière de pension ou autres prestations aux retraités

Objet : Ordonnance de procédure de réclamation approuvée par les tribunaux pour les retraités

1. Pourquoi est-ce que je reçois cette lettre?

Le but de la présente lettre est de vous informer que le 22 février 2018, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « **Cour** ») a approuvé l'Ordonnance de procédure de réclamation des employés et des retraités. Cette Ordonnance d'un tribunal a approuvé un processus concernant le calcul et la présentation de réclamations d'employés et de retraités à l'encontre des Entités Sears Canada ou leurs administrateurs et dirigeants.

Les Entités Sears Canada, en consultation avec le Contrôleur, ont collaboré étroitement avec Koskie Minsky LLP, l'Avocat désigné en matière de pension commis d'office par la Cour (qui a agi en consultation avec les représentants des retraités) pour élaborer et s'entendre sur (a) les méthodologies appropriées pour le calcul des réclamations que vous, d'autres retraités ou les conjoints survivants applicables de retraités pourriez avoir à l'encontre des Entités Sears Canada à l'égard de droits à une pension de Sears et à d'autres prestations de retraite, ainsi qu' (b) un processus simplifié pour traiter ces réclamations. Morneau Shepell ltée (qui est actuellement l'administrateur du régime enregistré de retraite de Sears Canada inc. [le « **Régime de retraite de Sears** »]) et le Surintendant des services financiers de l'Ontario (l'autorité de réglementation des régimes de retraite de l'Ontario) ont également fait partie de ce processus de consultation concernant la méthodologie visant à calculer le manque de fonds au sein du Régime de retraite de Sears.

Couverture d'assurances maladie, dentaire et vie des retraités

Selon les registres des Entités Sears Canada, vous aviez droit dans le passé à une couverture d'assurances maladie ou dentaire ou vie, qui ne sont plus offerts par les Entités Sears Canada. Vous pouvez donc réclamer la perte de ces avantages des Entités Sears Canada. L'Ordonnance de procédure de réclamation pour les employés et les retraités a approuvé une méthodologie pour le calcul de votre réclamation liée à ces avantages (votre « **Demande de prestations de retraité** », et la méthodologie utilisée pour calculer la demande étant la « **Méthodologie relative à la demande de prestations de retraité** »). Le montant de votre Demande de prestations de retraité est inclus dans le Relevé de demande de prestations de retraité ci-joint.

Les Entités Sears Canada, en consultation avec le Contrôleur, ont collaboré étroitement avec l'Avocat désigné en matière de pension pour élaborer et s'entendre sur la Méthodologie relative à la demande de prestations de retraité qui a été approuvée par la Cour. À titre de retraité représenté par l'Avocat désigné en matière de pension, vous êtes contraint par la Méthodologie relative à la demande de prestations de retraité et ne serez pas en mesure de présenter une autre réclamation portant sur la perte de vos avantages d'assurances maladie, dentaire ou vie.

Prenez note que vous aurez l'occasion de corriger les Renseignements personnels utilisés par les Entités Sears Canada pour calculer votre Demande de prestations de retraits, ce qui pourrait avoir une incidence sur la valeur de votre réclamation. Pour plus de renseignements sur la façon de procéder, consultez la réponse aux questions 3 et 9 plus loin.

Régime de retraite à prestations déterminées

Si vous avez droit à une pension « à prestations déterminées » en vertu du Régime de retraite de Sears, l'Ordonnance de procédure de réclamation pour les employés et les retraités indique que les réclamations à l'encontre des Entités Sears Canada à l'égard du manque de fonds du Régime de retraite de Sears seront traitées de façon distincte au nom de tous les participants ayant droit à des prestations déterminées en vertu du Régime de retraite de Sears. Une réclamation sera déposée en votre nom à l'égard de vos droits à des prestations déterminées en vertu du Régime de retraite de Sears. **À l'heure actuelle, il n'y a rien à faire pour faire valoir une réclamation que vous pourriez avoir à l'égard de droits à des prestations déterminées en vertu du Régime de retraite de Sears.**

Le Relevé de demande de prestations de retraits ci-joint indique si vous avez droit à des prestations déterminées en vertu du Régime de retraite de Sears conformément aux livres et registres des Entités Sears Canada.

Régime de retraite complémentaire

Si vous avez droit au Régime de retraite complémentaire de Sears Canada inc., l'Ordonnance de procédure de réclamation pour les employés et les retraités indique que l'Avocat désigné en matière de pension déposera une réclamation en votre nom. **Il n'est donc pas nécessaire pour vous de déposer une réclamation ou de faire quoi que ce soit à l'heure actuelle pour faire valoir une réclamation que vous pourriez avoir à l'égard de droits du Régime de retraite complémentaire.**

Le Relevé de demande de prestations de retraits ci-joint indique si vous avez des droits en vertu du Régime de retraite complémentaire conformément aux livres et registres des Entités Sears Canada.

2. En quoi consiste le Relevé de demande de prestations de retraits?

Les Relevés de demande de prestations de retraits sont des réclamations que vous et d'autres retraités ou leurs conjoints survivants pourriez avoir à l'encontre des Entités Sears Canada à l'égard de la cessation de vos prestations d'assurances maladie, dentaire, et vie.

3. Comment la Demande de prestations de retraits est-elle calculée? Quels Renseignements personnels ont été utilisés?

Votre Demande de prestations de retraits a été calculée en utilisant la Méthodologie relative à la demande de prestations de retraits approuvée par la Cour. Le Relevé de demande de prestations de retraits renferme le montant de votre demande de prestations de retraits.

En vertu de la Méthodologie relative à la demande de prestations de retraits, le calcul de votre Demande de prestations de retraits se base sur quelques données générales et sur certains Renseignements personnels qui vous sont propres. Les Renseignements personnels suivants ont

été utilisés lors du calcul de votre Demande de prestations de retraité :

- Votre date de naissance
- Votre sexe
- Votre âge au 1er octobre 2017¹
- La province ou autre juridiction dont vous êtes résident
- Votre type de couverture – individuelle ou familiale
- Si vous aviez une couverture familiale
 - La date de naissance de votre conjoint
 - Le sexe de votre conjoint
 - L'âge de votre conjoint au 1er octobre 2017

Pour de plus amples renseignements concernant la Méthodologie relative à la demande de prestations de retraité, veuillez consulter l'annexe « B » de l'Ordonnance de procédure de réclamation pour les employés et les retraités, qui se trouve sur le site web du Contrôleur à l'adresse <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada/>.

4. Qu'arrive-t-il si j'ai une garantie client livrée par une Entité Sears Canada?

Une réclamation à l'égard des garanties clients qui vous ont été livrées par une Entité Sears Canada sera réputée avoir été présentée en votre nom. **Il n'y a rien que vous pouvez faire à l'heure actuelle.**

5. Qu'arrive-t-il si j'étais admissible à un rabais de membre à vie?

Si vous étiez admissible à un rabais de membre à vie dans le passé, une réclamation de 840 \$ a été présentée en votre nom. **Il n'y a rien que vous pouvez faire à l'heure actuelle.**

6. Qu'arrive-t-il si j'ai d'autres réclamations à l'encontre des Entités Sears Canada ou leurs administrateurs et dirigeants?

Si vous croyez que vous avez une réclamation à l'égard de montants qui vous sont dus par les Entités Sears Canada ou leurs administrateurs et dirigeants autres que (i) des réclamations liées à la couverture d'assurances maladie, dentaire ou vie des retraités (ii) des réclamations liées au volet des prestations déterminées du Régime de retraite de Sears ou relatives au Régime de retraite complémentaire de Sears Canada inc. (iii) des réclamations portant sur le rabais de membre à vie (iv) des réclamations liées à une garantie que vous pourriez avoir avec les Entités Sears Canada, vous devez présenter un formulaire de Preuve de réclamation ou de Preuve de réclamation liée aux administrateurs et dirigeants (D&O) au Contrôleur **d'ici le 9 avril 2018 à 17 h (heure de Toronto).**

Si vous avez des questions à savoir si un montant que vous croyez vous est dû, constitue une responsabilité des administrateurs et des dirigeants, veuillez communiquer avec l'Avocat désigné en matière de pension (voir les coordonnées plus loin).

¹ Date à laquelle les Entités Sears Canada ont cessé de faire les paiements au titre de l'assurance vie, prestations de soins de santé et dentaires aux retraités admissibles au régime de prestation de retraité.

Vous pouvez trouver le formulaire de Preuve de réclamation ou de Preuve de réclamation lié aux administrateurs et dirigeants (D&O) et des lettres d'instructions sur la façon de présenter ces formulaires sur le site web du Contrôleur à l'adresse <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada/> sous la section intitulée « Ordonnance de procédure de réclamation pour les employés et les retraités ». Si vous n'avez pas accès au site web du Contrôleur, vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse SearsRetireeClaimSite@fticonsulting.com pour demander des copies de ces formulaires.

7. Vais-je recevoir le plein montant de mes réclamations?

Non. Tout montant qui vous est distribué à l'égard de votre Demande de prestations de retraité ou d'autres réclamations sera beaucoup moins important que le montant indiqué dans votre Relevé de demande de prestations de retraité, car il est attendu que les fonds disponibles aux fins de distribution soient beaucoup moins importants que le montant dû aux créanciers. Par conséquent, les créanciers, y compris les retraités des Entités Sears Canada et leurs conjoints survivants ayant des réclamations prouvées à l'encontre des Entités Sears Canada recevront seulement un pourcentage de leur réclamation. Selon le treizième rapport du Contrôleur en date du 18 février 2018, le Contrôleur prévoit que les recouvrements de réclamations potentiels pour les retraités et les autres créanciers se trouvant dans la même situation seront dans la plage de 0 % à 10 % (selon le traitement prioritaire de certaines réclamations). Par exemple, si un retraité a une Demande de prestations de retraité de 1 000 \$ et que le pourcentage de recouvrement est de 5 %, le retraité recevrait une distribution en espèces de 50 \$.

8. À quel moment puis-je m'attendre à recevoir un paiement à l'égard de ma réclamation?

La détermination des paiements n'a pas encore été faite. Cette détermination peut prendre plusieurs mois à réaliser. Continuez de consulter les sites web de l'Avocat désigné en matière de pension et du Contrôleur pour des mises à jour aux calendriers des paiements de réclamation prévus.

9. Je ne suis pas d'accord avec les Renseignements personnels indiqués dans mon Relevé de demande de prestations de retraité. Comment puis-je apporter des corrections?

Si vous n'êtes pas d'accord avec les Renseignements personnels indiqués dans votre Relevé de demande de prestations de retraité, vous devez présenter une Demande de correction au Contrôleur **avant le 7 mai 2018 à 17 h (heure de Toronto).**

Vous pouvez présenter une Demande de correction en corrigeant vos Renseignements personnels directement sur le site web des réclamations du Contrôleur <https://retiree.searsclaimsite.com> suivant l'ouverture d'une session en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe indiqués dans l'avis de mise à jour de procédure de réclamation des employés et retraités ci-joint. Si vous ne trouvez pas votre nom d'utilisateur et mot de passe, veuillez communiquer avec le Contrôleur par courriel à l'adresse suivante : SearsRetireeClaimSite@fticonsulting.com.

Si vous n'avez pas accès au site web des réclamations du Contrôleur, vous pouvez également remplir le formulaire de Demande de correction de retraité ci-joint et l'envoyer au

Contrôleur par courriel ou par la poste à l'adresse suivante :

FTI Consulting Canada inc., Contrôleur de Sears
Canada Tour TD Waterhouse
79, rue Wellington
Ouest Suite 2010,
C.P. 101
Toronto (Ontario) M5K 1G8

À l'attention de : Processus de réclamation des employés et des retraités de Sears
Canada Courriel : SearsRetireeClaimSite@fticonsulting.com

10. Avec qui dois-je communiquer si j'ai d'autres questions?

Si vous avez d'autres questions sur ce qui précède ou sur le processus en général, veuillez communiquer par courriel avec Koskie Minsky LLP, votre Avocat désigné en matière de pension commis d'office par la Cour à l'adresse searsrepcounsel@kmlaw.ca ou en composant le 1 800 244-7120.

Vous pourriez également vouloir consulter le site web de l'Avocat désigné en matière de pension à l'adresse www.kmlaw.ca/searsrepcounsel pour des mises à jour supplémentaires concernant les procédures aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC).

Pour consulter les documents juridiques, les ordonnances et d'autres documents accessibles au public concernant les procédures aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC), veuillez consulter le site web du Contrôleur à l'adresse <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada>.

Vous pouvez également poser des questions au Contrôleur par courriel à l'adresse SearsRetireeClaimSite@fticonsulting.com.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CORRECTION DE RETRAITÉ¹

À : FTI Consulting Canada inc., en sa qualité de Contrôleur des Entités Sears Canada chargé par le Tribunal (le « **Contrôleur** »)

N° D'EMPLOYÉ : _____
(Insérez le numéro d'employé tel qu'il se trouve sur la déclaration de demande de prestations de retraite)

DE : _____ (le « **demandeur** »)

(Insérez le nom légal complet et l'adresse du demandeur qui soumet cette demande de révision)

RE : Demande de correction pour retraité

En respect des procédures de réclamations des employés et des retraités élaborées par le conseil des représentants des employés, le conseil des représentants des pensionnés, le Contrôleur et les Entités Sears Canada et approuvé par le Tribunal le 22 février 2018, je, le demandeur, fais la demande par la présente d'un changement aux renseignements personnels suivants pour déterminer ma demande de prestations de retraite :

Remarque : Veuillez ne remplir que les sections qui, selon vous, requièrent un changement. Toutes les sections ci-dessous qui, selon vous, sont établies avec exactitude dans votre déclaration de demande de prestations de retraite devraient être laissées vierges.

Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	
Genre	
Province ou autre juridiction de résidence	
Protection	[Célibataire ou en couple]

¹ Les termes en majuscules utilisés mais non définis dans cette demande de correction pour retraité ont le sens qui leur est attribué dans l'ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Cour supérieure de justice) dans les procédures de la LACC des Entités Sears Canada datée du 22 février 2018 (l'« **Ordonnance sur les procédures de réclamations des employés et des retraités** »). Vous pouvez obtenir une copie de l'Ordonnance sur les procédures de réclamations des employés et des retraités sur le site Web du Contrôleur au <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada/>.

Le cas échéant :

Nom légal complet du conjoint ou de la conjointe	
Date de naissance du conjoint ou de la conjointe (JJ/MM/AAAA)	
Genre du conjoint ou de la conjointe	
Nom complet de chaque personne à charge	
Date de naissance de chaque personne à charge (JJ/MM/AAAA)	
Genre de chaque personne à charge	

Commentaires :

Remarque : Veuillez fournir toutes les pièces justificatives. Les renseignements fournis doivent appuyer l'exactitude et la validité des renseignements personnels que vous avez fournis ci-dessus. Toutes les corrections demandées non appuyées par une pièce justificative suffisante pour en être corroborées peuvent ne pas être acceptées par le Contrôleur.

Si vous aimeriez recevoir des communications futures en lien avec les procédures de réclamations des employés et des retraités par courriel, veuillez fournir votre adresse courriel :

EN DATE du _____, 2018.

(Nom du demandeur en lettres moulées)

(Signature du demandeur)

Ce formulaire de demande de correction DOIT être soumis au Contrôleur à l'adresse ci-dessous

au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 7 mai 2018 (la « date limite pour la demande de correction »)

La livraison au Contrôleur peut être effectuée par courrier affranchi, par courrier recommandé, par courrier, par livraison personnelle, par transmission par télécopieur ou par courriel à l'adresse ci-dessous.

FTI Consulting Canada inc., Contrôleur de Sears
Tour Canada TD Waterhouse
79, rue Wellington Ouest,
bureau 2010, B.P. 101
Toronto (Ontario)
M5K 1G8

Attention : Procédure de réclamations pour les employés et les retraités de Sears Canada
N° de télécopieur : 416 649-8101
Courriel pour réclamations de retraité SearsRetireeClaimSite@fticonsulting.com

Les demandeurs peuvent également, et y sont en fait fortement encouragés, soumettre toute demande de correction de retraité en corrigeant leurs renseignements personnels directement sur le site Web des réclamations faites au Contrôleur au <https://retiree.searsclaimsite.com> et de se connecter en utilisant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe, qui leur sont fournis dans la lettre de mise à jour aux employés et retraités qui leur a été envoyée par le Contrôleur. Si vous n'arrivez pas à trouver votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, veuillez contacter le Contrôleur par courriel à l'adresse suivante : SearsRetireeClaimSite@fticonsulting.com.

En respect de l'Ordonnance sur les procédures de réclamations des employés et des retraités, les avis sont réputés être reçus par le Contrôleur au moment de la réception effective par le Contrôleur pendant les heures normales d'ouverture et un jour ouvrable, ou si livrés en dehors des heures normales d'ouverture, le jour ouvrable suivant.

Si vous omettez de remplir une demande de correction pour retraité avant la date limite de demande de correction, le montant de votre déclaration de demande de prestations de retraite vous sera exécutoire dans votre déclaration de demande de prestations de retraite, sujet à tout avis de demande de révision qui peut vous être soumis en vertu de la méthodologie à être appliquée pour calculer votre demande de prestations de retraite, dans la mesure où vous êtes admissible à soumettre un tel avis. Normalement, si vous n'êtes **pas** représenté par un conseil des représentants des pensionnés, vous êtes admissibles à soumettre un avis de demande de révision.

Le formulaire d'avis de demande de révision est joint à votre colis de demandes de prestations de retraite. L'avis de demande de révision est également accessible sur le site Web du Contrôleur au <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada/> dans la section nommée « Procédure de réclamation de l'employé et de Reitree ».

SI VOUS OMETTEZ DE REMPLIR UNE DEMANDE DE CORRECTION D'ICI LA DATE LIMITE POUR UNE DEMANDE DE CORRECTION, LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS UTILISÉS PAR LE CONTRÔLEUR POUR CALCULER VOTRE DEMANDE DE PRESTATIONS DE RETRAITE VOUS SERONT EXÉCUTOIRES.